



- Expertise-comptable
- Audit
- Conseil
- RH Solutions
- Assurance & Patrimoine
- Juridique
- Corporate Finance
- Particuliers
- RSE
- Formation

## A.R.F. TEST

30 CHEMIN DU VIEUX CHENE  
38240 MEYLAN

Exercice clos le : 31 mars 2024  
APE : 4652Z    SIRET : 482974078000



En Euro

Attestation	3
Synthèse	4
Bilan Imagé	5
<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>6</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	7
Soldes Intermédiaires de Gestion Détaillés	8
Bilan Actif	11
Bilan Passif	12
Bilan Actif Détaillé	13
Bilan Passif Détaillé	15
<b>ANNEXE COMPTABLE</b>	<b>16</b>
Annexe des comptes annuels	17
<b>DOSSIER FISCAL</b>	<b>27</b>
Liasse fiscale réel normal BIC	28
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>65</b>
Liste des immobilisations	66

En Euro

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

A.R.F. TEST

Pour l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	621 149,58 €
Chiffre d'affaires	764 174,52 €
Résultat net comptable	64 768,22 €

Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN,  
Le 28/06/2024.

Arnaud PONCET,  
Expert-comptable.

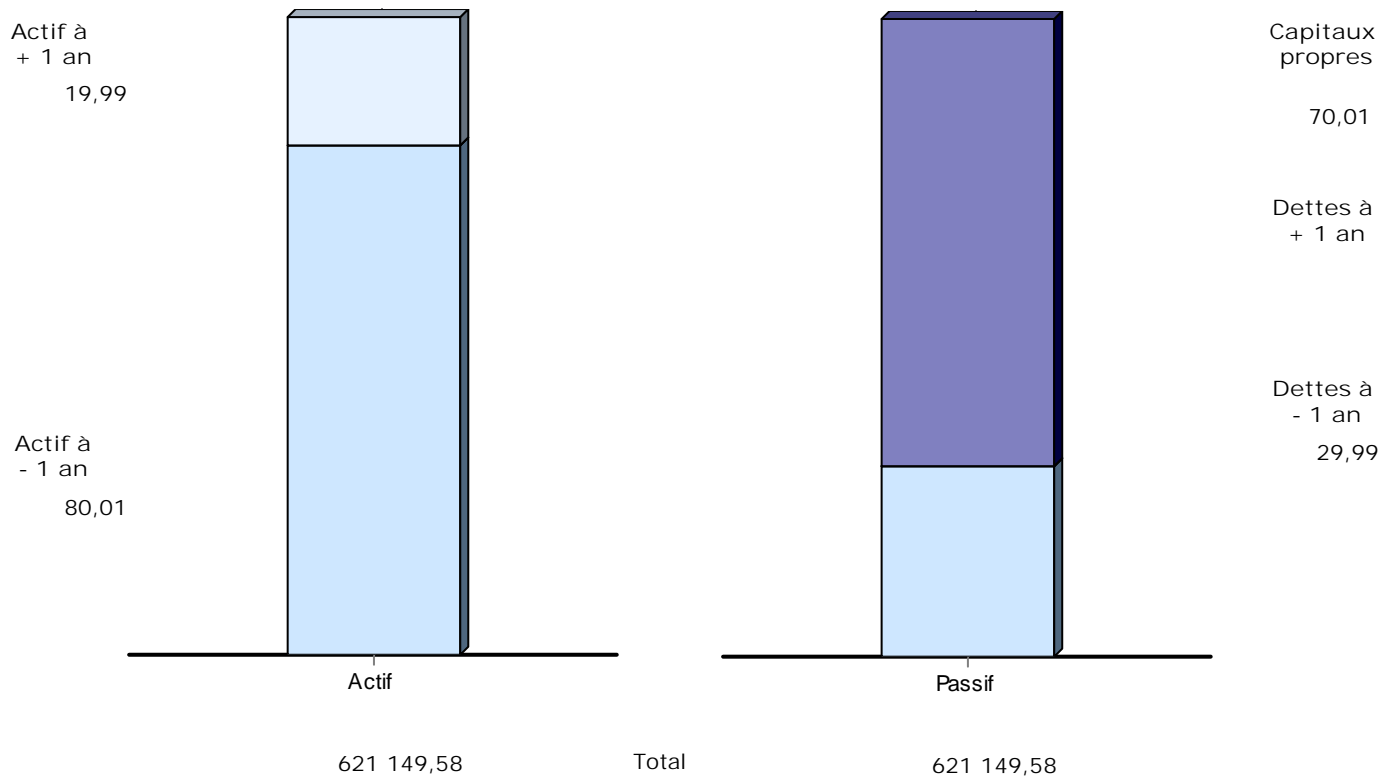
En Euro

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/04/23 au 31/03/24	Du 01/04/22 au 31/03/23	Du 01/04/21 au 31/03/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	764 174,52	1 041 824,34	862 243,84	-277 649,82	-26,65
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	788 165,78	1 115 184,68	823 720,29	-327 018,90	-29,32
Marge commerciale					
Marge globale	565 914,00	606 267,84	539 085,79	-40 353,84	-6,66
Valeur ajoutée	353 788,17	455 891,82	404 472,14	-102 103,65	-22,40
Excédent brut d'exploitation	33 660,58	146 376,64	152 916,27	-112 716,06	-77,00
Amortissements et provisions	32 120,86	23 432,06	18 864,16	8 688,80	37,08
Résultat d'exploitation	14 244,43	200 041,34	137 389,73	-185 796,91	-92,88
Résultat financier	3 507,79	-2 814,90	-6 696,88	6 322,69	224,62
Résultat courant	17 752,22	197 226,44	130 692,85	-179 474,22	-91,00
Résultat exceptionnel	26 888,00	-107 621,10		134 509,10	124,98
Résultat net de l'exercice	64 768,22	71 639,34	117 522,85	-6 871,12	-9,59

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/04/23 au 31/03/24	Du 01/04/22 au 31/03/23	Du 01/04/21 au 31/03/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	96 889,08	95 071,40	136 387,01	1 817,68	1,91
Fonds de roulement net global	377 454,96	506 531,84	426 357,03	-129 076,88	-25,48
Besoin en fonds de roulement	240 944,79	365 994,91	90 377,08	-125 050,12	-34,17
Trésorerie	136 510,17	140 536,93	335 979,95	-4 026,76	-2,87

RATIOS	Du 01/04/23 au 31/03/24	Du 01/04/22 au 31/03/23	Du 01/04/21 au 31/03/22	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients <i>(en jours)</i>	56,80	71,34	38,06	-14,54	-20,38
Crédit fournisseurs <i>(en jours)</i>	36,61	33,38	33,65	3,23	9,68
Rotation stocks <i>(en jours)</i>	190,66	158,96	296,75	31,70	19,94
Autonomie financière	0,66	0,53	0,78	0,13	24,53
Capacité de remboursement	1,45	1,03	9,06	0,42	40,78
Taux d'endettement	0,16	0,25	0,03	-0,09	-36,00
Rentabilité financière	0,16	0,19	0,24	-0,03	-15,79
Rentabilité commerciale	0,08	0,07	0,14	0,01	14,29

En Euro



	Du 01/04/23 au 31/03/24	Du 01/04/22 au 31/03/23	Du 01/04/21 au 31/03/22
Actif à moins d'un an	496 972,41	641 985,20	546 401,07
Actif à plus d'un an	124 177,17	66 881,03	76 707,08
Capitaux propres	434 875,96	481 577,74	485 007,92
Dettes à moins d'un an	186 273,62	227 288,00	138 100,00
Dettes à plus d'un an		0,49	0,23
Résultat de l'exercice	64 768,22	71 639,34	117 522,85
Fonds de roulement net global	377 454,96	506 531,84	426 357,03
Besoin en fonds de roulement	240 944,79	365 994,91	90 377,08
Trésorerie nette	136 510,17	140 536,93	335 979,95

# COMPTES ANNUELS

---

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

	Du 01/04/23 Au 31/03/24	en % de CA	Du 01/04/22 Au 31/03/23	en % de CA	Du 01/04/21 Au 31/03/22	en % de CA
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>764 175</b>	<b>100,00</b>	<b>1 041 824</b>	<b>100,00</b>	<b>862 244</b>	<b>100,00</b>
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)	764 175	96,96	1 041 824	93,42	862 244	104,68
+ / - Production stockée	-57 626	-7,31	73 360	6,58	-38 524	-4,68
+ Production immobilisée	81 617	10,36				
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>788 166</b>	<b>100,00</b>	<b>1 115 185</b>	<b>100,00</b>	<b>823 720</b>	<b>100,00</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITE</b>	<b>788 166</b>	<b>100,00</b>	<b>1 115 185</b>	<b>100,00</b>	<b>823 720</b>	<b>100,00</b>
- Matières premières	221 677	28,13	404 338	36,26	126 793	15,39
- Sous-traitance (directe)	575	0,07	104 579	9,38	157 841	19,16
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>565 914</b>	<b>71,80</b>	<b>606 268</b>	<b>54,36</b>	<b>539 086</b>	<b>65,45</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>565 914</b>	<b>74,06</b>	<b>606 268</b>	<b>58,19</b>	<b>539 086</b>	<b>62,52</b>
- Autres achats	8 252	1,08	9 835	0,94	17 457	2,02
- Charges externes	203 874	26,68	140 541	13,49	117 156	13,59
<b>VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>	<b>353 788</b>	<b>46,30</b>	<b>455 892</b>	<b>43,76</b>	<b>404 472</b>	<b>46,91</b>
Subventions d'exploitation			24 930	2,39		
- Impôts, taxes et versements assimilés	13 363	1,75	13 533	1,30	12 240	1,42
- Salaires et traitements	215 907	28,25	226 438	21,73	167 545	19,43
- Charges sociales	90 858	11,89	94 474	9,07	71 771	8,32
- Rémunération de l'exploitant						
- Cotisations de l'exploitant						
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>33 661</b>	<b>4,40</b>	<b>146 377</b>	<b>14,05</b>	<b>152 916</b>	<b>17,73</b>
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation	8 559	1,12	76 496	7,34	3 333	0,39
+ Autres produits d'exploitation	5 555	0,73	892	0,09	66	0,01
- Dotations amortissements et dépréciations	32 121	4,20	23 432	2,25	18 864	2,19
- Autres charges d'exploitation	1 409	0,18	291	0,03	61	0,01
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 244</b>	<b>1,86</b>	<b>200 041</b>	<b>19,20</b>	<b>137 390</b>	<b>15,93</b>
Opérations en commun						
+ Produits financiers	5 846	0,77	184	0,02	6	
- Charges financières	2 338	0,31	2 999	0,29	6 703	0,78
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 508</b>	<b>0,46</b>	<b>-2 815</b>	<b>-0,27</b>	<b>-6 697</b>	<b>-0,78</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>17 752</b>	<b>2,32</b>	<b>197 226</b>	<b>18,93</b>	<b>130 693</b>	<b>15,16</b>
+ Produits exceptionnels (1)	26 888	3,52				
- Charges exceptionnelles (2)			107 621	10,33		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>26 888</b>	<b>3,52</b>	<b>-107 621</b>	<b>-10,33</b>		
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-20 128	-2,63	17 966	1,72	13 170	1,53
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>64 768</b>	<b>8,48</b>	<b>71 639</b>	<b>6,88</b>	<b>117 523</b>	<b>13,63</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

	Du 01/04/23 Au 31/03/24	en %	Du 01/04/22 Au 31/03/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>764 174,52</b>	<b>100</b>	<b>1 041 824,34</b>	<b>100</b>	<b>-277 649,82</b>	<b>-26,65</b>
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) *	764 174,52	96,96	1 041 824,34	93,42	-277 649,82	-26,65
7011120000 VENTES FRANCE	662 535,77	84,06	924 989,54	82,94	-262 453,77	-28,37
7011200000 VENTE PRODUIT MECANIQUE CEE	77 316,00	9,81	94 681,50	8,49	-17 365,50	-18,34
7011900000 VENTES EXPORT	23 577,75	2,99	22 153,30	1,99	1 424,45	6,43
7081000000 TRANSPORTS SUR VENTES	745,00	0,09			745,00	
+ / - Production stockée *	-57 625,74	-7,31	73 360,34	6,58	-130 986,08	-178,55
7133500000 VARIAT TRAVAUX EN COURS	-57 625,74	-7,31	73 360,34	6,58	-130 986,08	-178,55
+ Production immobilisée *	81 617,00	10,36			81 617,00	
7210000000 PRODUCTION IMMOBILISEE INCO	81 617,00	10,36			81 617,00	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE *</b>	<b>788 165,78</b>	<b>100,00</b>	<b>1 115 184,68</b>	<b>100,00</b>	<b>-327 018,90</b>	<b>-29,32</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>788 165,78</b>	<b>100,00</b>	<b>1 115 184,68</b>	<b>100,00</b>	<b>-327 018,90</b>	<b>-29,32</b>
- Matières premières *	221 676,78	28,13	404 337,56	36,26	-182 660,78	-45,18
6010300000 ACHATS MÉCANIQUES	87 294,20	11,08	206 991,95	18,56	-119 697,75	-57,83
6010310000 ACHATS CEE	7 425,96	0,94	62 444,74	5,60	-55 018,78	-88,11
6010320000 ACHATS EXPORT	117 983,67	14,97	123 313,89	11,06	-5 330,22	-4,32
6021000000 ACHATS CONSOMMABLES	55,02	0,01	3 496,64	0,31	-3 441,62	-98,43
6022000000 FOURNITURES CONSOMMABLES	23,61		4 196,39	0,38	-4 172,78	-99,44
6026000000 EMBALLAGES	5 736,60	0,73	3 544,95	0,32	2 191,65	61,82
6032200000 VARIAT. STOCKS MAT. CONSO.	2 991,00	0,38	349,00	0,03	2 642,00	757,02
6080000000 DEDOUANEMENT	166,72	0,02			166,72	
- Sous-traitance (directe) *	575,00	0,07	104 579,28	9,38	-104 004,28	-99,45
6040000000 SOUS TRAITANCE			3 175,70	0,28	-3 175,70	-100,00
6049100000 ACHATS ETUDE S/TRAITANCE EX	575,00	0,07	101 403,58	9,09	-100 828,58	-99,43
<b>MARGE DE PRODUCTION *</b>	<b>565 914,00</b>	<b>71,80</b>	<b>606 267,84</b>	<b>54,36</b>	<b>-40 353,84</b>	<b>-6,66</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>565 914,00</b>	<b>74,06</b>	<b>606 267,84</b>	<b>58,19</b>	<b>-40 353,84</b>	<b>-6,66</b>
- Autres achats	8 252,31	1,08	9 835,01	0,94	-1 582,70	-16,09
6061100000 ELECTRICITE	3 968,37	0,52	3 585,54	0,34	382,83	10,68
6063000000 ACHATS FOURN. ENTRET. PETIT E	3 129,46	0,41	5 774,83	0,55	-2 645,37	-45,81
6064000000 ACHATS FOURNIT. ADMINISTRATI	1 154,48	0,15	474,64	0,05	679,84	143,23
- Charges externes	203 873,52	26,68	140 541,01	13,49	63 332,51	45,06
6132000000 LOCATIONS BUREAUX	28 864,00	3,78	28 864,00	2,77		
6133000000 LOCATION MICROSOFT			174,24	0,02	-174,24	-100,00
6140000000 CHARGES LOCATIVES	6 442,17	0,84	5 249,97	0,50	1 192,20	22,71
6150000000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	300,00	0,04			300,00	
6155100000 ENTRETIEN LOCAUX	3 351,98	0,44	3 119,86	0,30	232,12	7,44
6155200000 ENTRETIEN MAT DE TRANSPORT			212,00	0,02	-212,00	-100,00
6156000000 MAINTENANCE	4 789,25	0,63	999,05	0,10	3 790,20	379,38
6161000000 MULTIRISQUES	9 117,22	1,19	6 726,23	0,65	2 390,99	35,55
6226000000 HONORAIRES COMPTABLES	5 083,16	0,67	4 692,00	0,45	391,16	8,34
6226100000 HONORAIRES JURIDIQUES	10 653,05	1,39	3 402,58	0,33	7 250,47	213,09
6226110000 HONORAIRES SOCIAL	2 933,30	0,38	4 942,60	0,47	-2 009,30	-40,65
6226120000 HONORAIRES PRÉSIDENTE	67 000,00	8,77			67 000,00	
6227000000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTI	125,42	0,02			125,42	
6228000000 HONORAIRES DIVERS			14 000,00	1,34	-14 000,00	-100,00
6229000000 HONORAIRES PROSPECTION			6 090,00	0,58	-6 090,00	-100,00
6230000000 PUBLICI PUBLICAT RELAT PUBLI	3 366,05	0,44	2 052,80	0,20	1 313,25	63,97
6238000000 DIVERS POURBOIRES DONS COU	235,00	0,03	150,00	0,01	85,00	56,67
6241000000 TRANSPORTS SUR ACHATS	7 666,18	1,00	9 097,00	0,87	-1 430,82	-15,73
6242000000 TRANSPORTS S/VENTES	4 545,64	0,59	4 156,80	0,40	388,84	9,35
6251000000 FRAIS DEPLACEMENT ANDRIEUX	8 187,61	1,07	12 176,25	1,17	-3 988,64	-32,76
6251100000 FRAIS DEPLACEMENT STAN	18 538,08	2,43	17 152,84	1,65	1 385,24	8,08
6252000000 NDF P BRODER			991,60	0,10	-991,60	-100,00



# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

	Du 01/04/23 Au 31/03/24	en %	Du 01/04/22 Au 31/03/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
6256000000 MISSION	391,57	0,05			391,57	
6256700000 FRAIS DEP THOMAS JARRIGE	520,99	0,07			520,99	
6257000000 RECEPTIONS	3 737,90	0,49	3 888,01	0,37	-150,11	-3,86
6261000000 FRAIS SITE WEB	18,56				18,56	
6262000000 FRAIS TELEPHONE	5 438,13	0,71	4 990,90	0,48	447,23	8,96
6263000000 FRAIS POSTAUX	384,06	0,05	233,67	0,02	150,39	64,36
6264000000 FRAIS INTERNET	1 893,33	0,25	604,05	0,06	1 289,28	213,44
6265000000 ABT TELEMATIQUE BNP			779,70	0,07	-779,70	-100,00
6278000000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMI	4 936,50	0,65	3 663,86	0,35	1 272,64	34,73
6280000000 AUTRES SERV.EXT.DIVERS	34,37		60,00	0,01	-25,63	-42,72
6281000000 COTISATIONS	1 980,00	0,26	2 071,00	0,20	-91,00	-4,39
6285000000 FORMATION	3 340,00	0,44			3 340,00	
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>353 788,17</b>	<b>46,30</b>	<b>455 891,82</b>	<b>43,76</b>	<b>-102 103,65</b>	<b>-22,40</b>
Subventions d'exploitation			24 930,00	2,39	-24 930,00	-100,00
7400000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION			24 930,00	2,39	-24 930,00	-100,00
- Impôts, taxes et versements assimilés	13 363,29	1,75	13 532,87	1,30	-169,58	-1,25
6312000000 TAXE APPRENTISSAGE	1 438,29	0,19	1 492,99	0,14	-54,70	-3,66
6313000000 FORMATION CONTINUE	1 234,00	0,16	1 354,88	0,13	-120,88	-8,92
6351100000 TAXE CVAE	73,00	0,01	130,00	0,01	-57,00	-43,85
6351110000 TAXE CFE	4 313,00	0,56	4 305,00	0,41	8,00	0,19
6351200000 TAXES FONCIERES	5 654,00	0,74	5 692,00	0,55	-38,00	-0,67
6354000000 AUTRES TAXE D ETATS	651,00	0,09	86,00	0,01	565,00	656,98
6358000000 TAXES DIVERSES			472,00	0,05	-472,00	-100,00
- Salaires et traitements	215 906,72	28,25	226 438,27	21,73	-10 531,55	-4,65
6411000000 SALAIRES	214 851,25	28,12	225 064,38	21,60	-10 213,13	-4,54
6412000000 PERS CONGES PAYES	901,37	0,12	239,48	0,02	661,89	276,39
6414000000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIV	154,10	0,02	3 318,41	0,32	-3 164,31	-95,36
6415000000 PROVISIONS PRIMES			-2 184,00	-0,21	2 184,00	-100,00
- Charges sociales	90 857,58	11,89	94 474,04	9,07	-3 616,46	-3,83
6451000000 URSSAF	31 404,01	4,11	37 983,05	3,65	-6 579,04	-17,32
6452000000 PREVOYANCE	32 174,73	4,21	28 405,16	2,73	3 769,57	13,27
6453000000 RETRAITE	8 520,47	1,11	11 016,19	1,06	-2 495,72	-22,66
6454000000 COTISATIONS POLE EMPLOI	9 107,88	1,19	9 202,25	0,88	-94,37	-1,03
6456000000 CHARGES SOCIALES SUR PRIMES			-1 048,00	-0,10	1 048,00	-100,00
6458000000 CHARGES SOCIALES DIVERSES	695,71	0,09	-416,94	-0,04	1 112,65	-266,86
6471000000 TICKET RESTAURANT	8 090,78	1,06	8 651,33	0,83	-560,55	-6,48
6475000000 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PH	864,00	0,11	681,00	0,07	183,00	26,87
Total	-320 127,59	-41,89	-309 515,18	-29,71	-10 612,41	3,43
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>33 660,58</b>	<b>4,40</b>	<b>146 376,64</b>	<b>14,05</b>	<b>-112 716,06</b>	<b>-77,00</b>
+ Transferts de charges d'exploitation	8 558,68	1,12	76 496,15	7,34	-67 937,47	-88,81
7910000000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPL	8 558,68	1,12	76 496,15	7,34	-67 937,47	-88,81
+ Autres produits d'exploitation	5 554,87	0,73	891,59	0,09	4 663,28	523,03
7580000000 PRODUITS DIV.GESTION COURA	5 554,87	0,73	891,59	0,09	4 663,28	523,03
- Dotations amortissements et dépréciations	32 120,86	4,20	23 432,06	2,25	8 688,80	37,08
6811100000 DOT.AMORT. IMMO. INCORPORELL	8 172,92	1,07	778,95	0,07	7 393,97	949,22
6811200000 DOT.AMORT. IMMO. CORPORELLES	23 947,94	3,13	22 653,11	2,17	1 294,83	5,72
- Autres charges d'exploitation	1 408,84	0,18	290,98	0,03	1 117,86	384,17
6581000000 CHARGES DIV.GESTION COURAN	1 408,84	0,18	290,98	0,03	1 117,86	384,17
Total	-19 416,15	-2,54	53 664,70	5,15	-73 080,85	-136,18
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 244,43</b>	<b>1,86</b>	<b>200 041,34</b>	<b>19,20</b>	<b>-185 796,91</b>	<b>-92,88</b>
+ Produits financiers	5 845,97	0,77	183,60	0,02	5 662,37	
7640000000 REVENUS DES VIMP	5 845,97	0,77			5 845,97	
7680000000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS			183,60	0,02	-183,60	-100,00

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

	Du 01/04/23 Au 31/03/24	en %	Du 01/04/22 Au 31/03/23	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Charges financières	2 338,18	0,31	2 998,50	0,29	-660,32	-22,02
661100000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	2 040,95	0,27	1 480,01	0,14	560,94	37,90
661600000 AGIOS BANCAIRES	-23,90		523,57	0,05	-547,47	-104,56
665100000 ESCOMPTES ACCORDES	321,13	0,04	994,92	0,10	-673,79	-67,72
Total	3 507,79	0,46	-2 814,90	-0,27	6 322,69	-224,62
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>17 752,22</b>	<b>2,32</b>	<b>197 226,44</b>	<b>18,93</b>	<b>-179 474,22</b>	<b>-91,00</b>
+ Produits exceptionnels (1)	26 888,00	3,52			26 888,00	
778800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONN	26 888,00	3,52			26 888,00	
- Charges exceptionnelles (2)			107 621,10	10,33	-107 621,10	-100,00
671200000 PENALITES AMENDES FISC & PE			2 615,00	0,25	-2 615,00	-100,00
671800000 AUTRES CHARGES EXCEP OP GE			103 775,00	9,96	-103 775,00	-100,00
672000000 CHARGES SUR EXERCICES ANT.			1 231,10	0,12	-1 231,10	-100,00
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-20 128,00	-2,63	17 966,00	1,72	-38 094,00	-212,03
695100000 IMPOTS DUS EN FRANCE	1 892,00	0,25	28 666,00	2,75	-26 774,00	-93,40
699100000 PROD-CREDITS IMPOTS RESTITU	-22 020,00	-2,88	-10 700,00	-1,03	-11 320,00	105,79
Total	47 016,00	6,15	-125 587,10	-12,05	172 603,10	-137,44
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>64 768,22</b>	<b>8,48</b>	<b>71 639,34</b>	<b>6,88</b>	<b>-6 871,12</b>	<b>-9,59</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

\* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

# BILAN ACTIF

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/03/24			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/03/23
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	30 457,00	28 990,47	1 466,53	1 839,45
Fonds commercial (1)	1,00		1,00	1,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	81 617,00		81 617,00	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	115 041,96	102 076,16	12 965,80	26 766,30
Autres immobilisations corporelles	69 076,07	48 280,23	20 795,84	30 943,28
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	4 331,00		4 331,00	4 331,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000,00		3 000,00	3 000,00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>303 524,03</b>	<b>179 346,86</b>	<b>124 177,17</b>	<b>66 881,03</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	12 862,00		12 862,00	15 853,00
En-cours de production (biens et services)	102 617,40		102 617,40	160 243,14
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	139 710,42		139 710,42	239 892,98
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Autres créances (3)	101 046,41		101 046,41	83 170,38
Fournisseurs débiteurs	4 226,01		4 226,01	152,53
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				23 844,30
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	136 510,17		136 510,17	118 023,62
Charges constatées d'avance (3)				805,25
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>496 972,41</b>		<b>496 972,41</b>	<b>641 985,20</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>800 496,44</b>	<b>179 346,86</b>	<b>621 149,58</b>	<b>708 866,23</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/03/24	Valeurs au 31/03/23
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital ( dont versé : 28 860,00 )	28 860,00	28 860,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	3 774,00	3 774,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	310 807,74	270 914,40
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	64 768,22	71 639,34
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>408 209,96</b>	<b>375 187,74</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPI TAUX PROPRES</b>	<b>408 209,96</b>	<b>375 187,74</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	26 666,00	106 390,00
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>26 666,00</b>	<b>106 390,00</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	66 902,26	93 689,69
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	48 230,97	53 867,41
Fournisseurs, factures non parvenues	288,36	12 078,76
Dettes fiscales et sociales	42 967,27	36 883,12
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	27 884,76	30 769,51
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>186 273,62</b>	<b>227 288,49</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>621 149,58</b>	<b>708 866,23</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

186 273,62

227 288,00

1 330,99

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

ACTIF	Valeurs nettes au 31/03/24	Valeurs nettes au 31/03/23	Variation	
			en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	1 466,53	1 839,45	-372,92	-20,27
2051000000 logiciels	28 827,50	21 027,50	7 800,00	37,09
2052000000 marque	1 629,50	1 629,50		
2805100000 amort logiciels	-28 394,47	-20 384,50	-8 009,97	-39,29
2805200000 amortissement marque	-596,00	-433,05	-162,95	-37,63
Fonds commercial	1,00	1,00		
2070000000 fonds commercial	1,00	1,00		
Immobilisations incorporelles en cours	81 617,00		81 617,00	
2320000000 immobilisation en cours incorp	81 617,00		81 617,00	
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	12 965,80	26 766,30	-13 800,50	-51,56
2154000000 materiel industriel	115 041,96	115 041,96		
2815000000 amort materiel industriel	-102 076,16	-88 275,66	-13 800,50	-15,63
Autres immobilisations corporelles	20 795,84	30 943,28	-10 147,44	-32,79
2181000000 instal./agenc. divers	20 615,59	20 615,59		
2183000000 mat. bureau & informatique	48 460,48	48 460,48		
2818100000 amort. ag. cons. divers	-15 684,48	-14 192,11	-1 492,37	-10,52
2818300000 amort. mat. bureau & informatique	-32 595,75	-23 940,68	-8 655,07	-36,15
Immobilisations financières (2)				
Participations	4 331,00	4 331,00		
2612000000 parts sociales cc	1 204,75	1 204,75		
2614000000 parts sociales somudimec 100 k	3 126,25	3 126,25		
Autres immobilisations financières	3 000,00	3 000,00		
2750000000 caution	3 000,00	3 000,00		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>124 177,17</b>	<b>66 881,03</b>	<b>57 296,14</b>	<b>85,67</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	12 862,00	15 853,00	-2 991,00	-18,87
3220000000 matières consommables	12 862,00	15 853,00	-2 991,00	-18,87
En cours de production (biens et services)	102 617,40	160 243,14	-57 625,74	-35,96
3350000000 stock travaux en cours	102 617,40	160 243,14	-57 625,74	-35,96
Créances (3)				
Clients (3)	139 710,42	239 892,98	-100 182,56	-41,76
Autres (3)	101 046,41	83 170,38	17 876,03	21,45
4210000000 pers remunerations dues	224,93		224,93	0,27
4440000000 impôts sur les sociétés	48 796,00	11 527,00	37 269,00	44,73
4456610000 tva recuperable 20 %	3 405,54		3 405,54	4,09
4457110000 tva collectee 20	6 093,42		6 093,42	7,31
4458600000 etat tva s/fact. non parvenues	48,06	2 013,13	-1 965,07	-2,36
4458700000 etat tva s/fact. a etabli	4 647,46	5 128,25	-480,79	-0,58
4671000000 controle fiscal	26 165,00		26 165,00	31,40
4687000000 divers produits à recevoir	11 666,00	64 502,00	-52 836,00	-63,47
Fournisseurs débiteurs	4 226,01	152,53	4 073,48	2 670,61
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres		23 844,30	-23 844,30	-100,00
5083000000 sicav fortis treso jour		9 950,00	-9 950,00	-100,00
5084000000 fonds euros ageas		13 894,30	-13 894,30	-100,00
Disponibilités	136 510,17	118 023,62	18 486,55	15,66
5121000000 banque bnp	107 359,54	118 023,62	-10 664,08	-9,04
5122000000 banque credit cooperatif	29 150,63		29 150,63	

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

ACTIF	Valeurs nettes au 31/03/24	Valeurs nettes au 31/03/23	Variation	
			en valeur	en %
Charges constatées d'avance (3) <i>4860000000 charges constatees d'avance</i>		805,25 <i>805,25</i>	-805,25 <i>-805,25</i>	-100,00 <i>-100,00</i>
TOTAL ACTIF CIRCULANT	496 972,41	641 985,20	-145 012,79	-22,59
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	621 149,58	708 866,23	-87 716,65	-12,37

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/03/24	Valeurs au 31/03/23	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 28 860,00 )	28 860,00	28 860,00		
1013000000 capital souscrit appele verse	28 860,00	28 860,00		
Réserves				
Réserve légale	3 774,00	3 774,00		
1061000000 reserve legale	3 774,00	3 774,00		
Autres réserves	310 807,74	270 914,40	39 893,34	14,73
1068000000 autres réserves	310 807,74	270 914,40	39 893,34	14,73
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	64 768,22	71 639,34	-6 871,12	-9,59
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>408 209,96</b>	<b>375 187,74</b>	<b>33 022,22</b>	<b>8,80</b>
<b>TOTAL CAPI TAUX PROPRES</b>	<b>408 209,96</b>	<b>375 187,74</b>	<b>33 022,22</b>	<b>8,80</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	26 666,00	106 390,00	-79 724,00	-74,94
1518000000 autres provisions pour risques	26 666,00	106 390,00	-79 724,00	-74,94
<b>TOTAL PROVI SIONS</b>	<b>26 666,00</b>	<b>106 390,00</b>	<b>-79 724,00</b>	<b>-74,94</b>
<b>DETTES (1)</b>				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	66 902,26	93 689,69	-26 787,43	-28,59
1642800000 emprunt 30k € outillage		4 183,41	-4 183,41	-100,00
1642900000 emprunt serveur	3 930,42	7 526,05	-3 595,63	-47,78
1643100000 emprunt rachat parts p. broder	62 825,75	80 125,67	-17 299,92	-21,59
5122000000 banque credit cooperatif		1 330,99	-1 330,99	-100,00
5186000000 agios bancaires a payer	146,09	523,57	-377,48	-72,10
Fournisseurs	48 230,97	53 867,41	-5 636,44	-10,46
Fournisseurs, factures non parvenues	288,36	12 078,76	-11 790,40	-97,61
Dettes fiscales et sociales	42 967,27	36 883,12	6 084,15	16,50
4282000000 pers congés a payer	12 803,60	11 902,23	901,37	7,57
4286000000 pers autres charges a payer	36,24	1 337,92	-1 301,68	-97,29
4286200000 cb lge	91,03		91,03	
4286500000 compte 4286500000	550,80		550,80	
4310000000 securite sociale	6 319,59	5 613,33	706,26	12,58
4372000000 mutuelle prevoyance abella	8 133,19	8 732,71	-599,52	-6,87
4373000000 caisse retraite	1 352,67	1 194,36	158,31	13,25
4382000000 org.soc. congés a payer	4 647,04	4 101,33	545,71	13,31
4421000000 prelevement a la source	188,61	153,29	35,32	23,04
4455110000 tva a payer	5 739,00	126,00	5 613,00	
4456610000 tva recuperable 20 %		681,19	-681,19	-100,00
4457110000 tva collectee 20		15,62	-15,62	-100,00
4486000000 etat autres charges a payer	2 568,00	2 634,00	-66,00	-2,51
4486200000 taxe d'apprentissage	237,50	241,14	-3,64	-1,51
4486300000 formation continue	300,00	150,00	150,00	100,00
Autres dettes	27 884,76	30 769,51	-2 884,75	-9,38
4198000000 rrr a accorder /avoirs a etabl	27 884,76	30 769,51	-2 884,75	-9,38
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>186 273,62</b>	<b>227 288,49</b>	<b>-41 014,87</b>	<b>-18,05</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>621 149,58</b>	<b>708 866,23</b>	<b>-87 716,65</b>	<b>-12,37</b>
(1) Dont à moins d'un an	186 273,62	227 288,00		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques		1 330,99		

# ANNEXE COMPTABLE

---



En Euro

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total est de 621 149,58 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 64 768,22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Au cours de l'année 2023, il y a eu un changement d'associé et de présidence.

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a lancé et finalisé plusieurs nouveaux programmes d'innovation sur cet exercice sur les produits suivants :

Le montant du crédit impôt innovation de l'année civile 2022 s'élève à 10 700 euros.

Les comptes annuels au 31/03/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

En Euro

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels de bureau et informa	4 à 5 ans

### STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

### CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

FONDS COMMERCIAL				
Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds commercial				1
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				1

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel) 1

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES	
Désignation	VALEUR NETTE
Logiciels	
Immobilisations incorporelles en cours	81 617
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES 81 617	

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
				suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	22 658		89 417		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		115 042				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		20 616			
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau & mobilier informatique		48 460			
Emballages récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL			184 118				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations		4 331		90 878		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières		3 000		350		
TOTAL			7 331		91 228		
TOTAL GENERAL			214 107		180 645		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			112 075		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				115 042		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				20 616	
		Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier				48 460	
Emb. récupérables & divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL					184 118		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations			90 878	4 331		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières			350	3 000		
TOTAL				91 228	7 331		
TOTAL GENERAL				91 228	303 524		

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		20 818	8 173		28 990
<b>TOTAL</b>		<b>20 818</b>	<b>8 173</b>		<b>28 990</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		88 276	13 801		102 076
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	14 192	1 492		15 684
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	23 941	8 655		32 596
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>126 408</b>	<b>23 948</b>		<b>150 356</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>147 226</b>	<b>32 121</b>		<b>179 347</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

En Euro

En Euro

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	11 666
Disponibilités	
TOTAL	11 666

En Euro

### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 924,00	15,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 924,00	15,00



En Euro

### ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	66 902	66 902		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	48 519	48 519		
Personnel & comptes rattachés	13 482	13 482		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	20 452	20 452		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	5 739	5 739		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 294	3 294		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	27 885	27 885		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>186 274</b>	<b>186 274</b>		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
  - Emprunts remboursés en cours d'exer.
  - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

En Euro

### CHARGES À PAYER

#### CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

#### MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	146
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288
Dettes fiscales et sociales	21 234
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	27 885

#### TOTAL DES CHARGES À PAYER

49 553

# DOSSIER FISCAL

---

Exercice ouvert le	01/04/23	et clos le	31/03/24	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A.R.F. TEST 30 CHEMIN DU VIEUX CHENE 38240 MEYLAN			
SIRET 4 8 2 9 7 4 0 7 8 0 0 0 4 0		Mél : s.tommy@arf-test.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**  
*Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)*

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
SIRET		

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	12 611	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)			

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formule n°2065-SD)**

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse N°
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		Nom / Adresse État de résidence N°

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----	---	-----	--	--	-------------------

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

<b>Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :</b>				<b>Nom et adresse du conseil :</b>			
SAFIGEC Dauphiné Savoies 445 Rue Lavoisier INOVALLEE 38330 MONTBONNOT ST MARTIN  <i>Tél : 0476908490</i>				SAFIGEC 3 Rue de Mailly L'Apogée 69300 CALUIRE ET CUIRE  <i>Tél : 0472005960</i>			
<b>OGA/OMGA</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Viseur conventionné</b>	<input type="checkbox"/>	<b>(Cocher la case correspondante)</b>			
<b>Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :</b>				<b>Identité du déclarant :</b>			
<i>N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné</i>				Date : 13/06/24    Lieu : MEYLAN			
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				Qualité et nom du signataire :    PRESIDENT TMMY-MARTIN Stanislas			
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>				Signature			
<input type="checkbox"/> <b>prestataire :</b>							



Désignation de l'entreprise : <u>A.R.F. TEST</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>30 CHEMIN DU VIEUX CHENE 38240 MEYLAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 8 2 9 7 4 0 7 8 0 0 0 4 0</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/03/2024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC I I F I M M O B I L I S A T I O N S I N C O R P O R E L L E S	Frais d'établissement*	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	28 990	1 467		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		1		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		81 617		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	102 076	12 966		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	48 280	20 796		
AC I I F I M M O B I L I S A T I O N S C O R P O R E L L E S	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV		4 331		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		3 000		
	TOTAL (II)	BJ	BK	179 347	124 177		
	AC I I F I M M O B I L I S A T I O N S F I N A N C I E R E S ( 2 )	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		12 862	
En cours de production de biens		BN	BO		102 617		
En cours de production de services		BP	BQ				
Produits intermédiaires et finis		BR	BS				
Marchandises		BT	BU				
AC I I F C I R C U L A N T	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		139 710		
	Autres créances (3)	BZ	CA		105 272		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
AC I I F C I R C U L A N T	Disponibilités	CF	CG		136 510		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK		496 972		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	179 347	621 150		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A.R.F. TEST		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....28 860..... )			DA	28 860
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 774
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )			DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )			DG	310 808
	Report à nouveau			DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	64 768
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	408 210
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	26 666
	Provisions pour charges			DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	26 666
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	66 902
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	48 519
	Dettes fiscales et sociales			DY	42 967
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	27 885
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	186 274	
Ecart de conversion passif *			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	621 150	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	
			EG	186 274	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise		A.R.F. TEST										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations					
						1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
										2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD	22 658	KE		KF	89 417	
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[ Dont Composants L9 ]						KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[ Dont Composants M1 ]						KM		KN		KO	
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions		[ Dont Composants M2 ]						KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3 ]						KS	115 042	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	20 616	KW		KX	
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	48 460	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes								LK		LL		LM		
	TOTAL III								LN	184 118	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T	
		Autres participations								8U	4 331	8V		8W	90 878
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières								1T	3 000	1U		1V	350		
TOTAL IV								LQ	7 331	LR		LS	91 228		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	214 107	ØH		ØJ	180 645		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virements de poste à poste				3		4			
						1				2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				IO		LV		LW	112 075	
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ						MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR						MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS						MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK	115 042	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU						IU		MM		MN	20 616
		Matériel de transport		IV						MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW						MS		MT		MU	48 460
		Emballages récupérables et divers *		IX						MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		
Avances et acomptes								NC		ND		NE			
TOTAL III								IY		NG		NH	184 118		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		
	Autres participations								IØ		ØX	90 878	ØY	4 331	
	Autres titres immobilisés								I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	350	2F	3 000	
	TOTAL IV								I3		NJ	91 228	NK	7 331	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	91 228	ØL	303 524	ØM	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.R.F. TEST Néant  \*

Exercice N clos le 31/03/2024

<b>CADRE A</b>	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A.R.F. TEST</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>	<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	20 818	PF	8 173	PG		PH	28 990
<b>TOTAL I</b>		RK	20 818	RM	8 173	RN		RO	28 990
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	88 276	QA	13 801	QB		QC	102 076
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	14 192	QE	1 492	QF		QG	15 684
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 941	QM	8 655	QN		QO	32 596
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	126 408	QV	23 948	QW		QX	150 356
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	147 226	ØP	32 121	ØQ		ØR	179 347
<b>CADRE B</b>	<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>	<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A.R.F. TEST		Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	106 390 5W	79 724 5X	26 666 5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	106 390 TV	79 724 TW	26 666 TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	106 390 UB	79 724 UC	26 666 UD	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : A.R.F. TEST			Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 000	UV		UW	3 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	139 710		139 710					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	225		225					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	48 796		48 796				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	14 194		14 194				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	42 057		42 057						
Charges constatées d'avance		VS									
<b>TOTAUX</b>		VT	247 983	VU	244 983	VV	3 000				
RENVUIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	66 902		66 902					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	48 519		48 519						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 482		13 482						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 452		20 452						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 739		5 739					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 294		3 294					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 885		27 885						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	186 274	VZ	186 274						
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTIA

Désignation de l'entreprise : A.R.F. TEST		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N. clos le : 31/03/2024	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>	
								WA 64 768	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7 1 892	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0 %							I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							<b>TOTAL I</b>	WR 66 660	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)								WU	
Régimes particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement*								XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	XF	
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			YG 54 049	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	XH 54 049	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice ( I moins II )		XI	12 611		
				déficit ( II moins I )					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *									
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN	12 611		
						XO			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>A.R.F. TEST</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	17 451
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>A.R.F. TEST</u>											Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	71 639			ZD	39 893						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	31 746						
						ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	71 639			ZH	71 639						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											<b>Exercice N :</b>		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des ( biens pris en crédit bail				J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	575
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8			XQ	35 306			
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	85 795
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES	1 980		ST	91 025			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	212 701
	- CFE, CVAE											YW	4 386
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS			9Z	8 977			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD											YX	13 363
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée											YY	136 004
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	53 667
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023 )											ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP								- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)		ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				



Désignation de l'entreprise : <u>A.R.F. TEST</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦				⑧	⑨	19 %		15 % ou 12,8 %
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪								

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.



Désignation de l'entreprise : A.R.F. TEST Néant  \*

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,80 % <sup>2</sup>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) <sup>1</sup>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <sup>1</sup>	

- <sup>1</sup> Entreprises soumises à l'IS
- <sup>2</sup> Entreprises soumises à l'IR

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine <sup>1</sup>	Moins-values à 12,80 % <sup>2</sup>	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <sup>3</sup>	Solde des moins-values à 12,80 % <sup>4</sup>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine <sup>1</sup>	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <sup>5</sup>	Solde des moins-values à reporter col. <sup>6</sup> = <sup>2</sup> + <sup>3</sup> - <sup>4</sup> - <sup>5</sup> <sup>6</sup>
	À 19 % ou à 15 % <sup>2</sup>	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <sup>3</sup>	À 15 % ou 19 % <sup>4</sup>		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>A.R.F. TEST</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A.R.F. TEST												Néant <input type="checkbox"/> *																			
Exercice ouvert le : 01/04/2023				et clos le : 31/03/2024				Durée en nombre de mois		1   2																					
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																															
Effectif moyen du personnel * :										YP	9																				
Dont apprentis										YF																					
Dont handicapés										YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>																															
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	764 175																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																					
<b>TOTAL 1</b>										OX	764 175																				
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	5 555																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	81 617																				
Subventions d'exploitation reçues										OF																					
Variation positive des stocks										OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																					
<b>TOTAL 2</b>										OM	87 172																				
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>																															
Achats										ON	227 513																				
Variation négative des stocks										OQ	60 617																				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	175 010																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	1 409																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY																					
<b>TOTAL 3</b>										OJ	464 548																				
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>																															
Calcul de la Valeur Ajoutée										<b>(Total 1 + total 2 - total 3)</b>		OG	386 798																		
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).												SA	386 798																		
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.																															
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																															
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	764 175		Effectifs au sens de la CVAE *																		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																					
Période de référence										GY	0	1	/	0	4	/	2	0	2	3	GZ	3	1	/	0	3	/	2	0	2	4
Date de cessation										HR			/			/															

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2024

N° SIRET

4 8 2 9 7 4 0 7 8 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.R.F. TEST

ADRESSE (voie)

30 CHEMIN DU VIEUX CHENE

CODE POSTAL

38240

VILLE

MEYLAN

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1924

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

SARL

Dénomination

TOMMY RF

N° SIREN (si société établie en France)

949893259

% de détention

100,000

Nb de parts ou actions

1 924,00

Adresse :

N°

30

Voie

Chemin du Vieux Chêne

Code Postal

38240

Commune

MEYLAN

Pays

France

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

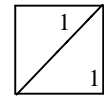
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

# FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

Néant \*

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET :

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

**NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ESA (2024) ESACOMPTA

Désignation de l'entreprise A.R.F. TEST

Numéro de siret 48297407800040

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**  
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Désignation de la société et adresse de son principal établissement</b>	<b>N° de SIRET du principal établissement</b>	<b>Code APE</b>
	48297407800040	4652Z
A.R.F. TEST 30 CHEMIN DU VIEUX CHENE  38240 MEYLAN	<b>Adresse du siège social</b> (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

**I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE**

€

**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.**

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	12 611
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	

**B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme**

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

**II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 €x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	12 611
k	Dont plus value nette à long terme	
<b>Total lignes h à k</b>		12 611
l	<b>BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 %</b> (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	<b>IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 %</b> (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.



### DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

<b>RÉINTÉGRATIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne WQ)</u>	
	<b>TOTAL</b>	

<b>DÉDUCTIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne XG)</u>	
Crédit d'impôt recherche		22 020
Produits relatif à la régularisation du control fiscal		26 888
PV latente n-1		5 141
	<b>TOTAL</b>	54 049

Désignation de l'entreprise A.R.F. TEST  
Numéro de siret 48297407800040

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR**

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Montant
<b>Total des produits à recevoir</b>	

**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Montant
FNP SAFIGEC BS 03/2024 FNP SAFIGEC BS 03/2024	288
PROVISION CONGES PAYES PROVISION CONGES PAYES	12 804
PROVISION CONGES PAYES PROVISION CONGES PAYES	4 647
TAXE CVAE 2023 TAXE CVAE 2023	73
TAXE FONCIERE 1TR2023 TAXE FONCIERE 1TR2023	1 416
TAXE CFE 1TR2023 TAXE CFE 1TR2023	1 079
CAP AGIOS CC 03.23 CAP AGIOS CC 03.23	146
<b>Total des charges à payer</b>	<b>20 453</b>

Désignation de l'entreprise A.R.F. TEST  
Numéro de siret 48297407800040

## DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

**Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.**

**Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.**

Exercice ouvert le <sup>1</sup>	01	04	2023	Clos le	31	03	2024
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	46.52Z
	482974078	Activités (cf notice)	
A.R.F. TEST 30 CHEMIN DU VIEUX CHENE 38240 MEYLAN	(ancienne adresse en cas de changement)		

Cachet du service

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *		
N° SIREN de la société mère	CX	
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		1
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)	DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)	DX2	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2023*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2023 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)					
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	764 175						
• Nombre de salariés	CZ	9	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	2	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*			GZ		

\*Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI		
I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE)		ANNÉE CIVILE 2023
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	51 328
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	22 071
<b>Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</b>	7	73 399
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	73 399
<b>B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES</b> <sup>2</sup> (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	en France :	15a
	à l'étranger <sup>3</sup> :	15b
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	en France :	16a
	à l'étranger <sup>3</sup> :	16b
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
<b>Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité	18	
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance</b> Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
<b>Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance</b> Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
<b>Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements</b> (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	
<b>C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>	<b>Année civile 2023</b>	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	73 399

<sup>2</sup> Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

<sup>3</sup> Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>4</sup>	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>5</sup>	24	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>6</sup>	25	
<b>Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)</b>	26a	73 399
<b><i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i></b>	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)		Année civile 2023
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>4</sup>	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>5</sup>	31	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>6</sup>	32	
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)</b>	33a	
<b><i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i></b>	33b	
<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)</b>	34a	73 399
<b><i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)</i></b>	34b	

### III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

#### A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N'EXCÈDE PAS 100 000 000 €

4 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

5 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

6 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		Numéro de siret	48297407800040
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a		73 399
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b		
Montant du crédit d'impôt [(ligne 35a - ligne 35b) × 30 %] + (ligne 35b x 50 %) <sup>7</sup>	36		22 020
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37		
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a		22 020
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b		

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)			
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a		
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b		
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis [(ligne 39a - ligne 39b) × 30 % + ligne 39b x 50 %] <sup>7</sup>	40		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41		
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40+ ligne 41)	42a		
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b		
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43		
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44		
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis :  Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a		
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b		
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a		22 020
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b		

**B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a ET 86 EST SUPÉRIEURE A 100 000 000 €**

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE			
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 €- dépenses de recherche collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a		
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b		
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche [(ligne 47a - ligne 47b) x 30 %] + (ligne 47b x 50%)	48		
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 €- dépenses de recherche collaborative) [(ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86))]	49		
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 €- dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52		
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a		
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b		

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION			
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	54a		
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b		
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55		

<sup>7</sup> Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

<sup>8</sup> Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

<sup>9</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).



Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55)>0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	

<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)</b>	64a	
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)</b>	64b	

**IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) <sup>8</sup>**

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION</b>	<b>ANNÉE CIVILE 2023</b>	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>9</sup>	72	
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>10</sup>	74	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>11</sup>	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.



**VIII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VIII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VIII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :**

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

*Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

**IX – SIGNATURE**

A MEYLAN .....	Le 13/06/2024 .....
Nom, Qualité TMMY-MARTIN Stanislas PRESIDENT .....	Signature
Adresse email s.tommy@arf-test.com .....	
Téléphone : .....	

13 Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C §300 à 340).

14 Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

15 Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

16 S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024 ou Année : 2023															
Dénomination de l'entreprise : A.R.F. TEST									Néant <input type="checkbox"/>						
SIREN de l'entreprise				4	8	2	9	7	4	0	7	8	PME au sens communautaire (Cocher la case)		X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)															
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>															
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)															
Dénomination et adresse															
SIREN															
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE<sup>1</sup></b>															
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>															
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD															
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD															
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>															
Réduction d'impôt en faveur du mécénat <sup>2</sup> (article 238 <i>bis</i> du CGI) cf n°2069-M-FC-SD															
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.															
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris															
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME															
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% <sup>3</sup> ) + (ligne 2 x 9% <sup>3</sup> ) x 10/90 + ligne 3) (article 244 <i>quater</i> C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD															
dont montant préfinancé															
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte														1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.														2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés														3	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 <i>quater</i> Y du CGI)															
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)															
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>															
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 <i>quater</i> M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD															
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 <i>nonies</i> du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD															
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD															

<sup>1</sup> Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

<sup>2</sup> Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

<sup>3</sup> A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater I</i> )	
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b> <sup>4</sup>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater E</i> du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater B</i> du CGI) cf n°2069-A-SD	22 020
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater B bis</i> du CGI) cf. n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater F</i> du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater L</i> du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater O</i> du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater U</i> du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater V</i> du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater W</i> du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater X</i> du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	

<sup>4</sup> Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

## **NOUVEAUTÉS :**

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022, est intégrée à ce formulaire :

La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.

- Un nouveau crédit d'impôt, créé par la loi de finances pour 2024, est intégré à ce formulaire :

Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « 3IV » (article 244 quater I) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur.

Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.

- Une nouvelle réduction d'impôt, instaurée par l'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est intégrée à ce formulaire :

La réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (PTZ-m) : L'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a instauré une réduction d'impôt à titre expérimental à compter du 1er janvier 2023 en faveur des établissements de crédit et des sociétés de financement qui accordent, sous conditions de ressources, des prêts à taux zéro à des personnes physiques ou morales, domiciliées dans ou à proximité d'une commune ayant mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), pour l'achat de véhicules propres ou la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique.

- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.

# IMMOBILISATIONS

---

# LISTE DES IMMOBILISATIONS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

Calcul des amortissements à date du 31/03/2024

Transfert des amortissements à date du 31/03/2024

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
2051000000 LOGICIELS										
13	LOGICIEL + LICENCES V	19/06/13	1 847,50	1,00	100,00	Lin E	1 847,50 E	E	1 847,50	
14	2 LICENCES SOLIDWORK	31/10/14	8 000,00	1,00	100,00	Lin E	8 000,00 E	E	8 000,00	
15	1 LICENCE SOLIDWORKS	31/10/14	7 500,00	1,00	100,00	Lin E	7 500,00 E	E	7 500,00	
16	3 LICENCES CUSTOM TO	31/10/14	600,00	1,00	100,00	Lin E	600,00 E	E	600,00	
17	LOGICIEL ALTIUM DESIG	17/04/19	3 080,00	5,00	20,00	Lin E	2 437,00 E	616,00 E	3 053,00	27,00
18	LICENCES AVENAO	20/04/23	7 800,00	1,00	100,00	Lin E	E	7 393,97 E	7 393,97	406,03
	Cumul du compte	205100000	28 827,50				E 20 384,50 E	8 009,97 E	28 394,47	433,03
	(hors cessions)		28 827,50				E 20 384,50 E	8 009,97 E	28 394,47	433,03
2052000000 MARQUE										
1	RENOUVELLEMENT MARQ	04/08/20	1 629,50	10,00	10,00	Lin E	433,05 E	162,95 E	596,00	1 033,50
	Cumul du compte	205200000	1 629,50				E 433,05 E	162,95 E	596,00	1 033,50
	(hors cessions)		1 629,50				E 433,05 E	162,95 E	596,00	1 033,50
2070000000 FONDS COMMERCIAL										
1	FONDS DE COMMERCE	30/09/05	1,00		0,00	Na E	E	E	E	1,00
	Cumul du compte	207000000	1,00				E	E	E	1,00
	(hors cessions)		1,00				E	E	E	1,00
2154000000 MATERIEL INDUSTRIEL										
6	FRAISEUR MEDIUM M25 S	07/09/10	9 110,00	5,00	20,00	Lin E	9 110,00 E	E	9 110,00	
8	MACHINE SIGEA ROBOTI	02/12/10	8 910,00	5,00	20,00	Lin E	8 910,00 E	E	8 910,00	
15	FIELDFOX RF VECTOR (A	03/02/14	10 483,00	5,00	20,00	Lin E	10 483,00 E	E	10 483,00	
19	MACHINE SIGEA 2	21/01/15	3 400,00	5,00	20,00	Lin E	3 400,00 E	E	3 400,00	
20	ASPIRATEUR BA463M RG	22/07/15	3 012,08	5,00	20,00	Lin E	3 012,08 E	E	3 012,08	
22	STATION DE SOUDAGE A	10/11/15	1 300,00	5,00	20,00	Lin E	1 300,00 E	E	1 300,00	
23	INJECTION NOUVEAU MO	24/02/16	7 309,00	5,00	20,00	Lin E	7 309,00 E	E	7 309,00	
24	CENTRALE D'EXTRACTIO	30/04/16	921,62	5,00	20,00	Lin E	921,62 E	E	921,62	
25	SPECTRAN HF60100 V4 +	25/01/17	2 212,95	5,00	20,00	Lin E	2 212,95 E	E	2 212,95	
27	FRAISEUSE MEDIUM SIG	13/11/18	1 000,00	5,00	20,00	Lin E	876,16 E	123,84 E	1 000,00	
28	WELDING MACHINE - CHI	15/04/19	4 066,38	5,00	20,00	Lin E	3 221,92 E	813,28 E	4 035,20	31,18
29	ANALYSEUR DE RESEAUX	03/07/19	8 700,00	5,00	20,00	Lin E	6 516,66 E	1 740,00 E	8 256,66	443,34
30	PLASTIC MOLD 8020 -CH	05/07/19	2 755,00	5,00	20,00	Lin E	1 870,38 E	551,00 E	2 421,38	333,62
31	PLASTIC MOLD 8045 -CH	22/11/19	2 755,00	5,00	20,00	Lin E	1 849,25 E	551,00 E	2 400,25	354,75
32	MOLD COST 8042 USB	31/12/19	2 755,00	5,00	20,00	Lin E	1 790,37 E	551,00 E	2 341,37	413,63
33	ANALYSEUR ROHDE	19/05/20	5 278,00	5,00	20,00	Lin E	3 027,98 E	1 055,60 E	4 083,58	1 194,42
34	OUTILLAGES KONGDE	20/05/20	31 158,46	5,00	20,00	Lin E	17 858,49 E	6 231,69 E	24 090,18	7 068,28
35	MOULE INJECTION PLAST	27/07/20	4 000,00	4,00	25,00	Lin E	2 679,45 E	1 000,00 E	3 679,45	320,55
36	OUTILLAGE USCAR	22/09/20	3 317,97	5,00	20,00	Lin E	1 674,43 E	663,59 E	2 338,02	979,95



# LISTE DES IMMOBILISATIONS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
2154000000 MATERIEL INDUSTRIEL										
37	WMT CNC INDUSTRIAL A	06/10/22	2 597,50	5,00	20,00	Lin E	251,92 E	519,50 E	771,42	1 826,08
Cumul du compte		215400000	115 041,96				E 88 275,66 E	13 800,50 E	102 076,16	12 965,80
(hors cessions)			115 041,96				E 88 275,66 E	13 800,50 E	102 076,16	12 965,80
2181000000 INSTAL./AGENC.DIVERS										
9	ISELEC REFECTION LOCA	27/02/13	380,00	10,00	10,00	Lin E	380,00 E	E	380,00	
10	RIDEAU METALLIQUE + C	09/07/13	2 057,00	10,00	10,00	Lin E	2 001,21 E	55,79 E	2 057,00	
11	REFECTION PEINTURE BU	10/10/13	1 008,00	10,00	10,00	Lin E	954,98 E	53,02 E	1 008,00	
12	POSE ET FOURNITURE C	31/08/15	1 428,08	10,00	10,00	Lin E	1 083,01 E	142,81 E	1 225,82	202,26
13	FOURNITURE ET POSE D'	13/04/15	1 375,77	10,00	10,00	Lin E	1 096,11 E	137,58 E	1 233,69	142,08
14	TRAVAUX DE PEINTURE D	09/04/15	1 500,00	10,00	10,00	Lin E	1 196,71 E	150,00 E	1 346,71	153,29
17	AGENCEMENT RESEAU S	09/12/16	2 499,54	10,00	10,00	Lin E	1 577,08 E	249,95 E	1 827,03	672,51
18	RÉALIS TRX : CLOISON -	02/11/17	3 335,00	5,00	20,00	Lin E	3 335,00 E	E	3 335,00	
19	REFECTION SOL	01/10/18	1 850,00	10,00	10,00	Lin E	832,25 E	185,00 E	1 017,25	832,75
20	AGENCEMENT LOCAL MA	02/11/18	1 650,00	10,00	10,00	Lin E	727,81 E	165,00 E	892,81	757,19
21	2 PORTES DE PLACARD C	19/02/20	1 473,32	10,00	10,00	Lin E	458,54 E	147,33 E	605,87	867,45
22	PARQUET	31/07/20	2 058,88	10,00	10,00	Lin E	549,41 E	205,89 E	755,30	1 303,58
Cumul du compte		218100000	20 615,59				E 14 192,11 E	1 492,37 E	15 684,48	4 931,11
(hors cessions)			20 615,59				E 14 192,11 E	1 492,37 E	15 684,48	4 931,11
2183000000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE										
20	PHOTOCOPIEUR KONICA M	10/12/12	2 400,00	5,00	20,00	Lin E	2 400,00 E	E	2 400,00	
31	PC PORTABLE HP PROBO	06/03/15	1 041,67	5,00	20,00	Lin E	1 041,67 E	E	1 041,67	
32	PC DELL OPTIPLEX 3020	M28/04/15	700,00	5,00	20,00	Lin E	700,00 E	E	700,00	
33	PC DELL OPTIPLEX 3030	M28/04/15	700,00	5,00	20,00	Lin E	700,00 E	E	700,00	
34	PORTABLE ACER TRAVEL	07/07/15	650,28	5,00	20,00	Lin E	650,28 E	E	650,28	
35	AUTOCOM AASTRA A430	10/12/15	3 099,00	5,00	20,00	Lin E	3 099,00 E	E	3 099,00	
36	PC LENOVO EDGE 73 I5 4	14/12/15	1 968,35	5,00	20,00	Lin E	1 968,35 E	E	1 968,35	
37	PC CONFIGURATION DAO	14/12/15	1 400,05	5,00	20,00	Lin E	1 400,05 E	E	1 400,05	
38	PC PORTABLE TOSHIBA S	31/03/16	1 075,25	5,00	20,00	Lin E	1 075,25 E	E	1 075,25	
39	PC PORTABLE HP250 G6	02/02/18	650,00	5,00	20,00	Lin E	650,00 E	E	650,00	
40	ORDINATEUR HP 260 G3	D23/10/18	830,00	5,00	20,00	Lin E	736,77 E	93,23 E	830,00	
41	ORDINATEUR HP 260 G3	D23/10/18	805,00	5,00	20,00	Lin E	714,58 E	90,42 E	805,00	
42	APPLE MACBOOK PRO 13.	16/10/19	1 800,30	5,00	20,00	Lin E	1 244,92 E	360,06 E	1 604,98	195,32
43	PC LENOVO ORGANIGAM	02/11/20	2 651,08	5,00	20,00	Lin E	1 278,34 E	530,22 E	1 808,56	842,52
44	IPAD ORGAIGAM	08/12/20	1 170,00	5,00	20,00	Lin E	541,08 E	234,00 E	775,08	394,92
45	BOULANGER PC STAN	09/09/21	1 499,17	5,00	20,00	Lin E	467,41 E	299,83 E	767,24	731,93
46	ORGANIGAM	13/07/21	1 400,00	5,00	20,00	Lin E	480,99 E	280,00 E	760,99	639,01
48	ORGANIGAM SERVEUR	31/03/22	10 795,00	5,00	20,00	Lin E	2 164,92 E	2 159,00 E	4 323,92	6 471,08
49	ORGANIGAM -PC COMPT	29/04/22	2 450,00	3,00	33,33	Lin E	754,02 E	816,67 E	1 570,69	879,31

# LISTE DES IMMOBILISATIONS

068950 - A.R.F. TEST

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

En Euro

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
2183000000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE										
50	ORGANIGAM - REF CDE: C05/09/22		2 600,00	3,00	33,33	Lin E	493,88 E	866,67 E	1 360,55	1 239,45
51	ORGANIGAM - ATTENTE L 07/10/22		7 350,00	3,00	33,33	Lin E	1 181,37 E	2 450,00 E	3 631,37	3 718,63
52	FNAC ASUS PC	31/10/22	1 424,91	3,00	33,33	Lin E	197,80 E	474,97 E	672,77	752,14
Cumul du compte		218300000	48 460,06				E 23 940,68 E	8 655,07 E	32 595,75	15 864,31
(hors cessions)			48 460,06				E 23 940,68 E	8 655,07 E	32 595,75	15 864,31
2320000000 IMMO INCORPORELLES EN COURS										
1	FRAIS RECHERCHE TYPE C31/03/24		31 189,00		0,00	Na E		E	E	31 189,00
2	FRAIS RECHERCHE JUMP	31/03/24	25 812,00		0,00	Na E		E	E	25 812,00
3	FRAIS RECHERCHE BOIT	31/03/24	24 616,00		0,00	Na E		E	E	24 616,00
Cumul du compte		232000000	81 617,00				E	E	E	81 617,00
(hors cessions)			81 617,00				E	E	E	81 617,00
2612000000 PARTS SOCIALES CC										
1	55 PARTS SOCIALES CC A	25/06/14	838,75		0,00	Na E		E	E	838,75
2	SOUSCRIPTION 13 PART	25/06/15	198,25		0,00	Na E		E	E	198,25
3	AJUST PAR PDT FINANCI	31/03/23	183,60		0,00	Na E		E	E	183,60
Cumul du compte		261200000	1 220,60				E	E	E	1 220,60
(hors cessions)			1 220,60				E	E	E	1 220,60
2614000000 PARTS SOCIALES SOMUDIMEC 100 K										
1	PARTS SOCIALES EMPRU	01/12/16	2 516,25		0,00	Na E		E	E	2 516,25
2	EMPRUNT 30KE -PARTS S	21/08/20	610,00		0,00	Na E		E	E	610,00
Cumul du compte		261400000	3 126,25				E	E	E	3 126,25
(hors cessions)			3 126,25				E	E	E	3 126,25
2750000000 CAUTION										
2	DEPOT DE GARANTIE OS	20/03/12	3 000,00		0,00	Na E		E	E	3 000,00
Cumul du compte		275000000	3 000,00				E	E	E	3 000,00
(hors cessions)			3 000,00				E	E	E	3 000,00
CUMUL TOUS COMPTES			Valeur d'acquisition		Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					antérieurs		de l'exercice		cumulés	
			303 539,46		E 147 226,00		E 32 120,86		E 179 346,86	124 192,60
					D		D		D	
(hors cessions)			303 539,46		E 147 226,00		E 32 120,86		E 179 346,86	124 192,60
					D		D		D	